



Mon école...

Mon envol.

Madariss Ibn Mashish

Photo

Fiche de réinscription en maternelle

Enfant

Nom et prénom : N° Matricule

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Père ou tuteur

Nom et Prénom :

Tel :

E- mail :

Personne à contacter en cas d'absence des parents :

Mère

Nom et Prénom :

Tel :

E- mail :

Tel :

Frères et Sœurs

Prénom	âge	Classe	Etablissement fréquenté
•
•
•

Santé

- Votre enfant a-t-il un problème de santé particulier ? Oui Non
 - Si oui lequel ?
 - Signalez une éventuelle allergie
 - Médecin traitant Tel. :
 - Clinique Tel. :
 - Groupe sanguin :
 - Si le médecin n'est pas disponible ou la clinique n'est pas précisée , l'école se réserve le droit d'emmener l'enfant à la clinique conventionnée de l'école.
-
- Transport scolaire ? Oui Non
 - Cantine ? Oui Non
 - Vendredi Couscous ? Oui Non

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)souhaite réinscrire mon enfant au sein de l'établissement Madariss Ibn Mashish et déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement intérieur du groupe scolaire Ibn Mashish.

Tanger le..... Signature du père

Signature de la mère

Madariss Ibn Mashish

- **Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription et de renseignements dûment remplie
- Un extrait d'acte de naissance
- 6 photos
- 3 enveloppes timbrées
- Carnet de santé
- Copie de la carte d'identité du père, de la mère ou du tuteur

- **Frais de scolarité :**

- Frais d'inscription : 3000 Dhs
- Frais de scolarité mensuels : 1400 Dhs

Une réduction de 300 Dhs sera accordée sur les frais de scolarité pour l'inscription d'un 2ème enfant ou plus.

- **Modalités de paiement :**

- 1er versement au moment de l'inscription : 4400 Dhs (3000dhs de frais d'inscription et 1400 dhs pour le mois de Septembre)
- 2ème versement en Octobre : 4200 Dhs (Avant le 15 du mois)
- 3ème versement en Janvier : 4200 Dhs (Avant le 15 du mois)
- 4ème versement en Avril : 4200 Dhs (Avant le 15 du mois)

- Transport : 350 Dhs par mois payable trimestriellement
- Cantine : 450 Dhs par mois payable trimestriellement
- Couscous : 100 Dhs par mois payable trimestriellement

Le transport et la cantine sont facultatifs mais la décision est prise pour un trimestre au moins .

Si des parents veulent faire passer leur enfant d'un régime à un autre (transport, cantine), ils doivent en aviser l'administration 15 jours à l'avance.